

DIRECTION DE L'EAU

Direction Adjointe Exploitation
eau@nimes-metropole.fr
Tel : 04.66.02.55.76

Mairie de Marguerittes
14 rue G. de Chanalleilles
30320 Marguerittes

Service urbanisme

Nîmes, le 17 juillet 2023

Ref : A7534

Suivi par : Elodie Baumel

Objet : instruction « eau-assainissement » d'un acte d'urbanisme

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du 20 OCT 2023
Marguerittes, le 20 OCT 2023

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Emploi,
Urbanisme et Développement Economique

DOSSIER : VILLE DE MARGUERITTES / M. Rémi NICOLAS - Rue Marcel Bonnafoux
PC 030 156 23 00020
Référence cadastrale : Marguerittes BP0039 / BP0040 / AH0800
Construction d'un Village des Solidarités (Services d'Intérêt Collectif)

Diane ARRIAGADA



Avis du service Ressource en Eau :
Avis défavorable

Le projet se situe au cœur du périmètre de protection rapprochée proposé par l'hydrogéologue agréé dans son avis sanitaire définitif du 23 novembre 2010 concernant le champ captant de Peyrouse.

Dans cet avis, l'hydrogéologue agréé proscrit dans ce périmètre la réalisation de fouilles, de fossés, de terrassements ou excavations dont la profondeur excéderait 1 m ou la superficie de 100m².

Il proscrit aussi toutes constructions nouvelles susceptibles de produire des eaux résiduaires, ainsi que tout nouveau système de collecte ou de traitement d'eaux résiduaires quelle qu'en soit la nature, hormis ceux destinés à l'évacuation des eaux usées domestiques des bâtiments existants.

Par ailleurs, le SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières, approuvé par arrêté préfectoral N°30-2020-04-14-003, a délimité des « Zones de Sauvegarde » d'enjeu de niveau 1 et 2. Le projet se situe dans la « Zone de Sauvegarde N°1 de Lédénon, Marguerittes, Saint-Gervasy », en secteur d'enjeu de Niveau 1. Dans ce secteur, le règlement du SAGE interdit tout dispositif de compensation de l'imperméabilisation.

Ainsi, l'aménagement proposé est incompatible avec l'avis de l'hydrogéologue agréé et avec le règlement du SAGE en vigueur.

Sans étude complémentaire, les éléments de connaissance actuel ne permettent pas d'écarter le risque d'impact sur le captage de Peyrouse qui est la principale ressource alimentant la commune de Marguerittes. L'avis du service est donc défavorable.

Documents de référence :

- Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique concernant le champ captant de Peyrouse, PS75 et PN75, Jean-Louis REILLE, 23 novembre 2010.
- SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement et Atlas cartographique, approuvé le 14 avril 2020 par arrêté préfectoral N°30-2020-04-14-003.

Avis du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'Eaux Pluviales :
Avis défavorable

Présence de conduites publiques d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'emprise de l'opération projetée.